

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 NOVEMBRE 2020 À 20h15

PROCES-VERBAL No 372

Présents	Mmes Christine HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT et Emilia SCHLIPF, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Raphaël GENECAND, Julien GUYOT (président), Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gauthier RAUSIS, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Laure VANONCINI
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2020
- 2) Prestation de serment de M. Johannes Potter Van Loon
- 3) Communications et propositions du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Rapport de la commission Sociale-accueil-culture-manifestation du 5 octobre 2020
- 6) Rapport de la commission Développement Durable du 14 octobre 2020
- 7) Rapport de la commission Urbanisme-Aménagement du 15 octobre 2020
- 8) Rapport de la commission des Finances du 4 novembre 2020
- 9) Rapport de la commission Enfance du 5 novembre 2020
- 10) Délibérations
 - a. Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - b. Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021
 - c. Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - d. Achat parcelle CFF
 - e. Approbation des comptes 2019 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement ».
- 11) Dossiers en cours – questions et remarques
- 12) Divers et propositions

Le président ouvre la séance. Il excuse Mme Vanoncini.

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2020

Mme Zoller a une remarque dans les communications de la mairie en page 2469. Il faut supprimer la dernière phrase du paragraphe commençant par « Le trou qui avait raviné ... ».

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé par 11 voix pour et 2 abstention.

2. Prestation de serment de M. Johannes Potter Van Loon

Le président lit le serment : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Potter Van Loon répond qu'il le jure, sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président propose de lire le courrier de Mme Hutin Zumbach qu'il a reçu :

« *Monsieur le Président,*

Ce jour, le Conseil d'État a validé ma candidature au poste d'adjointe au maire en remplacement de M. Christian Darqué. De ce fait, je vous présente ma démission de ma fonction de conseillère municipale tout en me réjouissant de continuer au sein de la commune avec cette nouvelle fonction.

Je vous envoie, Monsieur le Président, mes cordiaux messages.

Émilienne Hutin Zumbach ».

Le président accueille cette démission avec un mélange de plaisir et de regret. La commune perd une très bonne conseillère municipale, mais elle gagne une excellente adjointe au maire. **Le président** est sûr qu'elle fera un excellent travail.

Applaudissements

Le président donne les dates des prochaines séances du Conseil municipal :

- Mercredi 10 février 2021 à 20h15
- Mardi 16 mars 2021 à 20h15
- Lundi 19 avril 2021 à 20h15
- Mercredi 12 mai 2021 à 18h30 (suivi d'un repas)
- Jeudi 24 juin 2021 à 20h15

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** signale que la commune a réceptionné, aujourd'hui, le terrain synthétique qui est déjà utilisé pour les entraînements. Concernant le planning des travaux au stade, l'installation des parois du bâtiment a pris une semaine de retard en raison du COVID. Toutes les parois de la partie des vestiaires vont être installées d'ici la fin novembre. Si la situation sanitaire permet aux travaux d'avancer, le bouquet de chantier pourrait avoir lieu en février 2021.
- Il faut savoir que le repas prévu avec le Conseil d'État, lors duquel la Mairie espérait pouvoir le solliciter concernant le giratoire de l'église, a été reporté à des jours meilleurs à cause du COVID.
- Dans ce contexte de pandémie, il faut envisager l'éventualité pour le Conseil municipal et ses commissions de siéger en visioconférence. La Mairie attend un devis pour les licences Microsoft Teams pour que chaque conseiller municipal puisse en être équipé. Pour cela, il est important que chaque conseiller municipal utilise son adresse e-mail @dardagny.ch et soit équipé au niveau informatique. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent prendre contact avec M. Wyss pour avoir une aide de sa part ou du SIACG.
- Concernant l'ex-parking CFF de la Plaine, la commune attend toujours la résolution de l'imbroglgio de la demande d'autorisation. Pour l'heure, **Mme Zoller** attend surtout que l'APA pour la zone de loisirs soit déposée, ce qui devrait être le cas ces prochains jours, Monsieur Heijn ayant travaillé sur le sujet.

- L'exécutif a reçu, lundi, des représentants de Swisscom qui lui ont annoncé que la fondation pour la conservation des temples genevois a résilié tous les baux des antennes installées sur les clochers. Cela concerne une dizaine de temples y compris celui de Dardagny dont le bail a été résilié pour fin 2024. Cela veut dire que Swisscom va faire un projet d'implémentation d'une nouvelle antenne qui sera ensuite soumis à la commission « emplacement - urbanisme ». Si aucun lieu n'est trouvé ou si le lieu trouvé n'est pas accepté par la population, cela veut dire que la couverture du réseau Swisscom pourrait être remise en question à partir de 2024. La Mairie attend un retour de Swisscom et reviendra, en temps voulu, soumettre des solutions potentielles à la commission « emplacement - urbanisme » et au Conseil municipal.

Mme Zoller signale également que, à ce jour, la Mairie n'a aucune nouvelle du recours contre l'antenne Salt (elle avait été envisagée à l'entrée nord du village à hauteur de la douane), ni de la suite donnée à la pétition faite à La Plaine contre une antenne Sunrise. Encore récemment, la Mairie a reçu une demande d'autorisation, suite à une demande de changement d'antenne de l'entreprise Firmenich, qui a été refusée à ce stade en lien avec le moratoire sur la 5G.

- L'installation des décorations de Noël se déroula le 5 décembre 2020 à 10h00 à La Plaine. C'est un moment très convivial, mais, vu les conditions sanitaires, il faudrait connaître le nombre de conseillers municipaux qui souhaitent y participer. **Mme Zoller** note que les conseillers municipaux suivants annoncent leur participation : Mme Jaquier, Mme Hutin, M. Bodenmann, M. Rausis, Mme Monney, Mme Robert, M. Guyot, Mme Bovy et Mme Schlipf. Mme Zoller y participera également. Enfin, la commune va faire en sorte que notre cantonnier, M. Didier Ramu, puisse installer le sapin de Noël malgré les travaux à La Plaine.
- **Mme Bovy** annonce que la Maison du Mandement a cessé son activité au 31 août et que la mairie a reçu la clé des locaux lundi dernier.
- L'organisation du plan COVID alimentaire a lieu maintenant dans le nouvel emplacement et cela semble bien fonctionner. **Mme Bovy** pense qu'il faudrait toutefois également envisager une solution pour les personnes en quarantaine.
- La présentation de M. Von Arx sur la biodiversité, initialement prévue pour le 18 novembre, est reportée à une date ultérieure.
- **Mme Hutin Zumbach** signale que l'aménagement du carrefour à La Plaine suit son cours. Au niveau du chemin du Rail, cela avance bien et cette partie des travaux devrait être terminée pour la fin de l'année. Si la météo le permet, le revêtement final pourrait également être prêt à ce moment. En revanche, le reste des travaux va durer encore un moment.
- Toutes les sociétés, adultes et enfants, ont été informées qu'elles pouvaient reprendre les activités sportives dans les locaux de la commune en respectant les normes de protection.
- Les transports à la piscine ont pu démarrer après la fin des vacances scolaires, mais ils sont suspendus pour l'heure étant donné que le DIP a interdit les cours de natation à cause du COVID.
- Les conseillers municipaux ont pu lire que les TPG diminuent un peu leurs prestations, notamment en raison de la baisse de fréquentation, et qu'ils sont passés en horaire vacances. Concernant la ligne 75, l'horaire normal est maintenu pour que cela ne pose pas de problème avec les déplacements des élèves. Quant à la ligne 74, l'horaire vacances est identique à l'horaire normal. Au final, il n'y a donc aucun changement pour ces deux lignes.

5. Approbation du rapport de la commission Sociale-Accueil-Culture-Manifestation du 5 octobre 2020

Mme Jaquier relève que le rapport est maintenant un peu caduc au niveau des manifestations pour les raisons que tout le monde connaît.

Mme Monney a une question sur le point 3 concernant l'accompagnement de la famille Hamo. Le rapport dit que le père aurait besoin d'un soutien dans l'apprentissage du français, mais, en même temps, que la famille doit prendre conscience qu'elle doit devenir autonome. **Mme Monney** aimerait donc savoir ce qui a finalement été décidé.

Mme Jaquier explique que la commune continue l'accompagnement de cette famille, mais la question se pose de continuer à les soutenir. La famille a un effort à faire, notamment au niveau de l'autonomie en matière de la langue. C'est un des obstacles par rapport auquel tout doit se déclencher. Cela étant, le soutien à cette famille n'est pas de l'assistance. C'est surtout un accompagnement qui doit se faire, mais avec une réciprocité de la famille.

M. Bodenmann aimerait savoir, concernant le point 5 du rapport, qui va choisir la sculpture de Sylvie Ramu.

Mme Jaquier indique que cela fera l'objet du prochain rapport de la commission. Un rendez-vous a été fixé et le choix de la sculpture a été déterminé. La commission s'est réunie le 7 octobre 2020 en présence de Mme Bovy et Mme Zoller et a porté son choix sur une très belle sculpture qui sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

M. Todesco note que le rapport dit que l'exécutif s'était engagé, lors de la précédente législature, auprès de la sculptrice. Il aimerait savoir sous quelle forme l'exécutif s'était engagé.

Mme Zoller signale que, lors de la législature précédente, un tour de table au sein du Conseil municipal avait été demandé par M. Duchêne qui voulait savoir si les conseillers municipaux étaient intéressés, mais cela s'est arrêté là. Il n'y a eu aucun engagement formel de l'exécutif de la précédente législature.

M. Todesco pense qu'il serait donc bien de rectifier ce point dans le rapport. Il ne faudrait pas dire qu'un engagement a été pris. **M. Todesco** aimerait également savoir si le choix d'un emplacement a déjà fait l'objet de réflexions.

Mme Jaquier était restée sur le fait que l'on avait déjà pressenti l'achat d'une sculpture, mais il ne s'agit pas de rentrer dans des débats à ce sujet. Cela étant, le choix de l'emplacement fera aussi l'objet d'un prochain rapport de séance. La commission a toutefois déjà pensé à un emplacement à l'entrée du village, vers le muret, à la hauteur du carrefour entre la route du Mandement et la route de la Donzelle. Cela nécessite toutefois encore une discussion avec les propriétaires concernés.

Mme Bovy précise que rien n'est décidé à ce stade concernant l'emplacement.

M. Bodenmann voit que cette statue est évaluée à Fr. 60'000.- au budget. Il aimerait savoir ce que comprend ce budget, notamment si cela inclut à la fois l'achat et l'installation.

Mme Jaquier répond que l'emplacement et l'installation seraient compris dans le budget. D'ailleurs, ces divers éléments seront présentés par la commission dans son prochain rapport.

Mme Bovy rappelle que le principe de l'achat de la sculpture a été accepté dans le rapport de la commission adopté en septembre par le Conseil municipal.

Le rapport de la commission Sociale-Accueil-Culture-Manifestation du 5 octobre 2020 est approuvé par 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

6. Approbation du rapport de la commission Développement Durable du 14 octobre 2020

Le président répondra aux éventuelles questions en raison de l'absence de la présidente de la commission, Mme Vanoncini.

Mme Monney a vu que 560 structures acceptent à ce jour la monnaie Léman. Elle demande si on connaît le nombre de structures qui acceptent les Lémans sur notre commune.

Le président répond qu'il y a actuellement 2 structures qui acceptent les Lémans à Dardagny.

M. Rausis précise qu'il est dit, dans la présentation, que la monnaie Léman est encadrée par la FINMA. Ce n'est pas tout à fait exact parce qu'elle n'est, en réalité, pas surveillée par la FINMA comme cela est clairement indiqué sur le site Internet de la monnaie Léman.

M. Todesco comprend, concernant les gourdes évoquées dans le rapport, qu'elles seraient achetées en France.

Le président précise que la commission est encore en train de réfléchir au choix entre 2 formats de gourdes. Aucune décision n'a encore été prise.

M. Ramu ajoute que, vu qu'il n'y a pas de verrerie suisse, ils n'arriveront donc pas à trouver des gourdes en verre produites à 100 % en Suisse.

Le rapport de la commission Développement Durable du 14 octobre 2020 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

7. Approbation du rapport de la commission Urbanisme-Aménagement du 15 octobre 2020

M. Polte aimerait remercier Mme Hutin Zumbach, au nom de la commission, pour le travail qu'elle a fait. La commission est déçue de la perdre comme membre, mais elle fera un excellent travail en tant qu'adjointe.

M. Polte ajoute, par rapport au dernier point du rapport, que tout le monde connaît son affiliation avec Mme le maire. Il aimerait réitérer devant le Conseil municipal que cela n'interférera pas. Il est bien au fait des dispositions de la LAC. Dans la commission, le but est de travailler en équipe et **M. Polte** espère que les commissaires ne manqueront pas de lui tirer les oreilles si quelque chose devait les déranger. Il précise aussi qu'ils ont eu l'information de Mme Le Fort, du service des affaires communales, indiquant qu'il n'y a pas de problèmes légaux liés à cette situation.

M. Wyss signale qu'il faudra prévoir l'élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente de la commission lors de la prochaine séance.

M. Rausis aimerait savoir, concernant le courrier demandant la sécurisation du trottoir entre l'arrêt du Tilleul et l'auberge de Dardagny, ce qui est reproché à ce trottoir.

M. Polte explique qu'il n'y a pas un trottoir à angle droit sur ce tronçon, mais des pavés mis en quinconce. Il semblerait que cela soit plus tentant pour les voitures qui peuvent facilement monter sur le trottoir et à une vitesse plus élevée, par exemple si un char devait bloquer en partie la route.

M. Vuissoz pense que c'est un problème cantonal et non communal.

Mme Zoller signale que le problème est identique à la route du Mandement, entre la douane et le château, qui est une route cantonale. Toutefois, pour installer par exemple des potelets, il a fallu d'abord faire une étude. En tout cas, c'est ce qui s'était passé pour cette partie de route. Ensuite, ils avaient mis les potelets en test durant une année. Enfin, le canton avait acté l'aspect définitif de la mesure. Autrement dit, c'est effectivement une route cantonale, mais si la commune souhaite faire quelque chose, elle devra passer par un bureau d'ingénieurs et faire des propositions au canton.

Le rapport de la commission Urbanisme-Aménagement du 15 octobre 2020 est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

8. Approbation du rapport de la commission des Finances du 4 novembre 2020

M. Todesco aimerait poser quelques questions sur le budget. Au compte 0290.0 « immeubles administratifs », il est prévu chaque année Fr. 4'500.- pour le compte « achat de matériel et fournitures ». Il aimerait savoir ce que cela représente. Il est également prévu Fr. 33'000.- au projet de budget 2021 pour le compte « assurance incendie/eau bâtiments ». **M. Todesco** aimerait savoir si cela concerne l'ensemble des bâtiments.

M. Wyss répond que cela concerne les bâtiments communaux (le château, la salle polyvalente, l'école et le tea-room), mais pas les immeubles locatifs.

Mme Zoller indique, concernant le compte « achat de matériel et fournitures », que le matériel concerné change en fonction du type de poste. Si c'est la voirie, cela peut être une tondeuse. Si c'est l'administration, cela peut être une photocopieuse. En fait, c'est un poste générique.

M. Todesco constate que Fr. 90'000.- sont prévus au projet de budget 2021 pour les « travaux et entretien par tiers » au compte 0290.1 « Château de Dardagny ».

Mme Zoller précise que cela comprend notamment Fr. 75'000.- d'entretien et Fr. 5'000.- de clôture (celle-ci a été demandée par la commission). Il y a également toujours une petite enveloppe qui est conservée pour les entretiens divers et courants qui seraient nécessaires. Concernant la question de savoir pourquoi le montant de Fr. 90'000.- a été prévu au projet de budget 2021 au lieu de Fr. 150'000.- au budget 2020 et Fr. 160'000.- au budget 2019, c'est parce que les budgets précédents incluaient l'installation de lumières au Château, un projet sur lequel la commission travaillait. Ce projet ayant été mis au placard pour le moment, l'enveloppe nécessaire n'a pas été prévue dans le budget.

M. Todesco demande, par rapport au compte 1500.0 « service du feu » et plus spécifiquement l'acquisition de bornes et bouches à incendie, si cela signifie que la commune prévoit chaque année le changement d'une borne ou si cela concerne uniquement l'entretien.

Mme Zoller fait savoir qu'une borne est toujours mise au budget au cas il y aurait besoin d'en changer une ou d'en ajouter une, afin de ne pas se retrouver avec un budget à zéro francs en cas de besoin.

M. Todesco note que, au compte 2170.5 « bâtiment école de La Plaine », il est prévu Fr. 40'000.- pour « travaux et entretien par tiers », dont Fr. 15'000.- pour des jeux et Fr. 25'000.- pour de l'entretien. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

Mme Zoller signale que les enseignants de l'école de La Plaine avaient demandé des jeux à la commune. Lors de la précédente législature, rien n'avait été prévu au budget à ce sujet et les enseignantes avaient choisi pour Fr. 50'000.- de jeux. La commune avait dit qu'elle répondrait à cette demande de jeux, mais pas à cette hauteur. Fr. 15'000.- ont ainsi été inscrits au projet de budget 2021. La commission travaillera ensuite sur ce dossier si le budget 2021 est approuvé. Quant aux Fr. 25'000.-, ils concernent l'entretien courant de l'école de La Plaine. En effet, il y a potentiellement des travaux à faire, notamment sur la porte d'entrée. Il faut savoir que, pour tous les bâtiments, il y a une enveloppe « entretien » prévue pour les interventions ponctuelles ou planifiées.

M. Todesco relève que Fr. 2'000.- sont prévus pour la « participations aux cours de musique » du compte 3290.0 « encouragement à la culture ». Il est mentionné que concerne notamment le Big Band. **M. Todesco** aimerait savoir si cela signifie que le Big Band reçoit Fr. 2'000.- en plus du subside de Fr. 10'000.- prévu à la ligne « subventions aux stés cult. locales ».

Mme Zoller explique que c'est un montant de participation pour autant que le Big Band donne des cours, à l'instar des personnes des EPI. C'est une sorte de subvention pour donner ces cours. Cela n'a rien à voir avec la subvention du Big Band pour organiser les manifestations.

M. Wyss précise que c'est quelque chose que le Big Band ne fait plus aujourd'hui. À l'époque, le Big Band donnait effectivement des cours pour les enfants et la commune participait à hauteur de Fr. 1'000.-. Maintenant, il n'y a plus que les EPI qui donnent des cours à des jeunes de la commune. Celle-ci participe donc à hauteur de Fr. 1'000.-.

Mme Zoller ajoute que la commune participe à beaucoup d'associations qui accueillent des enfants de la commune, que cela soit pour des cours, des camps ou des centres aérés.

M. Todesco constate que l'on retrouve le montant de Fr. 15'000.- pour « acquisitions matériel jeux emplacement » au compte 3429.0.31110.2.

Mme Zoller explique que des jeux ont été enlevés, il y a au moins deux ans, à l'immeuble communal de La Plaine et qu'ils devaient être remplacés. Un montant a donc été prévu au budget, mais il faut savoir que ces jeux valent très cher. Un petit cheval sur ressort coûte déjà Fr. 3'000.-. La commission a souhaité avoir Fr. 15'000.- au budget à cet effet et il faudra voir ce qui peut être fait dans ce cadre pour remettre des jeux aux emplacements existants.

M. Todesco comprend qu'il y aura des jeux à l'école de La Plaine, mais aussi juste en face.

Mme Zoller signale que cela fait très longtemps que les enfants demandent des jeux à l'école. D'ailleurs, les enfants disent qu'ils se réjouissent d'être à l'école à Dardagny parce qu'il y a des jeux à cet endroit tandis qu'il n'y a qu'une marelle à la Plaine. Il faut savoir que les enfants de l'école ne vont pas du côté des immeubles communaux où, d'ailleurs, deux jeux ont été supprimés parce qu'ils étaient dégradés. L'objectif est donc de remplacer ces jeux ainsi que d'en mettre en place à l'école de La Plaine.

M. Todesco note que Fr. 15'000.- sont prévus au budget pour les « assurances RC » (compte 6151.0.31340.0) du hangar communautaire. Il demande si l'assurance RC ne concerne que le hangar communal.

M. Wyss répond qu'il y a Fr. 4'000.- d'assurance RC pour le hangar.

Mme Hutin Zumbach a été surprise par ce chiffre, mais cela doit aussi couvrir les onduleurs et autres matériels pour les panneaux photovoltaïques.

M. Todesco relève que, concernant l'« immeuble locatif (PF) – La Plaine », Fr. 100'000.- ont été inscrits au budget pour l'« entretien bâtiments PF » et Fr. 80'000.- pour « travaux et entretien appartements ». Il demande s'il y a de gros travaux prévus sur ces bâtiments.

Mme Zoller indique qu'il s'agit des immeubles locatifs qui sont au patrimoine financier de la commune. Il faut savoir qu'ils n'étaient pas au budget avant que la commune passe au MCH2. Maintenant, la commune est obligée de prévoir les entretiens pour ceux-ci. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il y aura autant de travaux. La commune n'a pas encore assez de recul, par rapport à l'introduction du patrimoine financier dans son budget, pour planifier les travaux à venir. Concernant l'immeuble de La Plaine, il avait été décidé que les cuisines seraient refaites, notamment le désamiantage, à chaque changement de locataires. Étant donné qu'il est difficile de savoir le nombre de locataires qui pourraient partir en 2021, il y a la nécessité de prévoir un montant. **Mme Zoller** ajoute que, depuis longtemps, on doit refaire toutes les haies qui donnent sur la route de La Plaine. Il faut savoir que rien que l'arrachage des thuyas représente un montant conséquent. En 2021, il y aura probablement déjà des travaux pour ces haies.

M. Todesco remercie l'exécutif et M. Wyss pour les réponses apportées.

Le rapport de la commission des Finances du 4 novembre 2020 est approuvé par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

9. Approbation du rapport de la commission Enfance du 5 novembre 2020

M. Rausis constate qu'il est question d'un budget de Fr. 10'500.- par rapport à Terragir. Il a pu discuter avec l'association qui comprend bien que la commune ne peut pas s'engager pour 5 ans. Malgré cela, l'association ne facturera que Fr. 10'000.- finalement. Par ailleurs, il est indiqué dans le rapport que « la commission propose à l'unanimité de valider ce devis avec Terragir pour l'organisation d'activités avec 2 classes et de commencer au printemps 2021 ». En réalité, il s'agirait de commencer dès le début de l'année 2021.

Le rapport de la commission Enfance du 5 novembre 2020 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

10. Délibérations

a) Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. Todesco aimerait comprendre pourquoi il faut autoriser un emprunt de 2,4 millions de francs si un excédent de Fr. 22'630.- est prévu au budget.

M. Wyss explique qu'il s'agit de l'autorisation à emprunter et/ou à utiliser les finances communales par rapport au montant total des investissements budgétés. Ce calcul se fait ainsi : l'autofinancement est composé du montant total des amortissements budgétés (Fr. 800'730,-) auquel est rajouté l'excédent prévu (Fr. 22'630.-), soit un total de Fr. 823'360,-. Ce montant de Fr. 823'360,- est considéré comme étant une somme que la commune a à sa disposition pour régler ses investissements, notamment par le fait que les amortissements sont les seules charges dont la commune ne doit pas sortir d'argent (et qui reste donc en caisse), contrairement aux autres charges (loyers, salaires, dépenses pour travaux, etc.). Le montant total des investissements prévus en 2021 étant de Fr. 3'260'800,-, le montant encore à rembourser, que ce soit par des liquidités communales ou par des emprunts, sera donc de Fr. 3'260'800,- moins Fr. 823'360,-, soit Fr. 2'437'440,-.

Délibération

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 6'730'440,- aux charges et de CHF 6'753'070,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 22'630,- ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 22'630,- et résultat extraordinaire de CHF 0,- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 823'360,- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 48 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 3'260'800,- aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 3'260'800,- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 823'360,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'437'440,- ;

vu le rapport de la commission des finances du 4 novembre 2020 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition de Madame le Maire

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 12 x oui, 0 x non et 1 x abstention sur 13 conseillers municipaux présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 6'730'440,- aux charges et de CHF 6'753'070,- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 22'630,-.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 22'630,- et résultat extraordinaire de CHF 0,-.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 48 centimes.
4. D'autoriser le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 2'437'440,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

b) Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

DECIDE
à la majorité simple

Par 12 x oui, 0 x non et 1 abstention sur 13 conseillers municipaux présents

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30,-.

c) Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Délibération

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 11 x oui, 0 x non et 2 x abstention sur 13 conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 60'800.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser Madame le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

d) Achat parcelle CFF

M. Wyss précise qu'il a demandé à pouvoir prévoir un amortissement de moins de 30 ans, mais la commune n'a pas d'autre choix que de le faire en 30 ans. En revanche, elle pourra prévoir un amortissement extraordinaire dans un prochain budget.

Délibération

Vu l'art. 30, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la possibilité d'acquérir la parcelle n° 1300, sise à la route de La Donzelle à La Plaine, d'une surface de 450 m² appartenant aux CFF ;

Attendu que les CFF sont d'accord de vendre cette parcelle à la commune de Dardagny à la condition que cette dernière l'utilise pour des projets d'intérêt public ;

Vu les avantages pour la commune découlant de cette acquisition de parcelle pour la création d'une déchetterie à La Plaine ;

Vu les explications données par Mme le Maire ;

Le Conseil municipal,

DECIDE
à la majorité qualifiée

par 13 x oui, 0 x non et 1 x abstention sur 14 conseillers municipaux présents

1. D'autoriser Mme le Maire à acquérir la parcelle n° 1300 sur la commune de Dardagny, sise route de La Donzelle à La Plaine, propriété des CFF, pour un montant de CHF 40'000,- ;
2. d'ouvrir à Mme le Maire un crédit de CHF 45'000,- composé d'un montant de CHF 40'000,- pour l'acquisition de cette parcelle et un montant estimé à CHF 5'000,- pour les frais d'acte et autres frais annexes ;
3. d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'établissement d'un projet d'acte notarié auprès du notaire de son choix ;
4. d'autoriser Mme le Maire à financer cet investissement par les disponibilités communales ;
5. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre Foncier vu le but d'utilité publique de l'achat de cette parcelle ;
6. de comptabiliser cette dépense prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Dardagny sous le patrimoine administratif ;
7. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
8. de charger Mme le Maire, Anne Zoller, et son adjointe, Mme Laure Bovy, de signer tous les actes relatifs à l'achat de cette parcelle.

e) Approbation des comptes 2019 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 13 mars 2020 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation Intercommunale des communes de Satigny, Russin, Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées tenu par courrier le 24 mars 2020 à cause de l'épidémie du Covid-19 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE
à la majorité simple

Par 9 x oui, 0 x non et 4 x abstention

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2019.

11. Dossier en cours – questions et remarques

- **M. Todesco** aimerait savoir où en sont les dossiers de la barrière de Chalamont et celui du CHAD.

Mme Zoller répond que le dossier de la barrière de Chalamont est toujours au même stade. Au début de la législature, il était prévu de rencontrer l'exécutif de Challex pour faire le point, notamment sur l'emplacement de la barrière. Avec la démission de Christian Darqué, l'exécutif de Dardagny a souhaité attendre d'être à nouveau au complet pour aller se présenter à Challex et discuter avec ses homologues. C'est donc une affaire à suivre. Il faut aussi laisser un peu de temps à Mme Hutin Zumbach pour bien prendre connaissance des différents dossiers.

Mme Zoller indique que, concernant les travaux du toit du CHAD, elle a reçu, la semaine dernière, le 2^e devis qui était attendu. Elle va le transmettre à Me Bellanger et, ensuite, il faudra attendre le retour de sa part.

- **Mme Monney** aimerait revenir sur ce qui a été dit par Mme Bovy sur l'achat de la statue qui aurait déjà été approuvé au Conseil municipal. Il semble que cette question est abordée dans le rapport de la commission « sociale - accueil - culture - événements » du 15 juin 2020. On voit qu'il a été approuvé que l'on « achète quelque chose à des artistes de la commune ». Sauf erreur, il n'a pas encore été acté que cela serait une statue.

Mme Bovy confirme que c'est une proposition qui a été émise, mais il n'y a pas de suite pour le moment.

Mme Monney précise que ce n'est pas ce qu'elle avait compris lors de la discussion, un peu plus tôt. Elle avait cru comprendre que l'achat était acté et qu'il s'agissait maintenant du choix de la statue et de son emplacement.

Mme Jaquier demande si le procès-verbal de septembre dit que la commune allait acheter cette statue ou non.

Mme Monney répond que ce n'est en tout cas pas ce qu'elle comprend. Il est marqué, dans le rapport de commission, que « soit la commission propose l'achat de cette statue au CM, soit l'exécutif l'achète via son budget de fonctionnement. Madame Zumbach-Hutin se questionne sur l'attribution de l'acquisition de la statue par la commission étant donné que la proposition émane de l'exécutif. Monsieur Guyot abonde dans le sens de la préopinante. Monsieur Vuissoz déclare que la commission a 5 ans devant elle et propose que chaque année elle achète quelque chose à des artistes de la commune. Monsieur Guyot ainsi que madame Zumbach-Hutin sont d'accord avec cette proposition. La Présidente propose un budget par année dédié à cela.»

Mme Bovy ne voit pas vraiment le problème. La commission discutait de l'achat de la statue et plusieurs commissaires ont demandé pourquoi cette statue et pourquoi cette artiste. Là-dessus, M. Vuissoz a émis l'idée que cela sera peut-être Mme Ramu cette année puis quelqu'un d'autre l'année suivante et encore quelqu'un d'autre l'année suivante. En 5 ans, la commune aura donc acheté 5 œuvres à 5 artistes différents. C'était le sens de la discussion.

Mme Monney n'est pas en train de dire qu'elle est contre. Il lui semblait juste que ce n'était pas aussi tranché que ce qui ressortait de la discussion qu'il y a eu plus tôt.

- **Mme Schlipf** aimerait savoir où en sont les travaux, notamment par rapport à la commission « entretien - sports » puisque celle-ci n'a pas pu siéger durant un certain temps.

M. Vuissoz indique que les travaux sont en cours au château. La semaine prochaine, une séance de commission est prévue. Il aura des devis à présenter et la commission fera un tri pour voir ce qu'il faut faire.

Mme Schlipf confirme qu'il faut avoir davantage de sécurité autour du château pour faire les travaux nécessaires sur la toiture. Au moins de cette manière on ne prendra aucun risque.

12. Divers et propositions

- **Mme Hutin** signale que l'usine d'incinération de la région de Bellegarde sera fermée au printemps et que les ordures viendront pour être traitées aux Cheneviers. Elle aimerait savoir si les camions passeront à travers Dardagny ou s'ils passeront ailleurs.

Mme Zoller répond que l'exécutif n'a eu aucune information à ce sujet. Elle va se renseigner.

- **M. Todesco** constate que le délai est de plus en plus court entre l'arrivée des derniers rapports et la séance du Conseil municipal où ils sont traités. Il aimerait bien pouvoir recevoir l'ensemble des rapports en même temps que l'ordre du jour du Conseil municipal afin d'avoir le temps de les lire attentivement. En cas d'urgence, si cela reste dans l'exceptionnel, cela peut être faisable avec un bref délai, mais quand l'exceptionnel devient du conventionnel, cela ne peut pas fonctionner. Tous les conseillers municipaux ont des activités à côté du Conseil municipal et il est compliqué de prendre connaissance de tout cela et d'être efficace dans ces conditions. **M. Todesco** demande s'il y a une possibilité d'acter le fait que, quand l'ordre du jour arrive, tous les documents doivent être là pour être validés, sinon ils seront validés au prochain conseil.

Le président précise que deux séances de commissions ont dû être annulées et que la décision a finalement été prise de les faire juste avant le Conseil municipal, c'est-à-dire les 4 et 5 novembre 2020, pour pouvoir les acter au Conseil municipal. Effectivement, ces deux rapports sont arrivés plus tard. Les autres ont quand même été envoyés relativement tôt. Il est vrai que c'est parfois un peu compliqué, mais le président aimerait un peu de clémence, cette fois-ci, vu les circonstances sanitaires.

- **Mme Jaquier** annonce que la commission « sociale - accueil - culture - événements » siégera le 23 novembre à 19h00.
- **Le président** aimerait conclure la séance en citant Louis Dumur : « le cœur a ses prodiges et ses avares ; il a aussi ses économistes qui le discutent comme un budget ».

La séance est levée à 21h40

Le Président



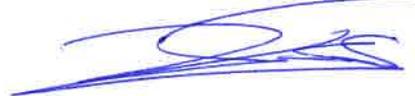
Julien Guyot

Une Conseillère municipale



Marie-Pierre Jaquier

Le secrétaire



Roger Wyss